

Annonce complémentaire concernant le programme de rachat d'actions 2022

Modification partielle du but de rachat, respectivement complément concernant l'utilisation des actions d'UBS Group AG rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions

Programme de rachat d'actions 2022

UBS Group AG, Bahnhofstrasse 45, 8001 Zurich ("**UBS**"), avec siège est à Zurich, a annoncé en date du 30 mars 2022 au moyen d'une annonce ("**Annonce de rachat**") un programme de rachat d'actions nominatives propres ("**Programme de rachat 2022**") d'une valeur totale maximum de USD 6 milliards. Ce programme a débuté le 31 mars 2022 et prend fin au plus tard le 29 mars 2024, ou plus tôt si le montant maximum de USD 6 milliards est atteint ou si 10% du capital-actions d'UBS a été racheté, et porte sur un maximum de 370'242'299 actions nominatives d'UBS. Le rachat d'actions au titre du Programme de rachat 2022 est effectué par le biais d'une seconde ligne de négoce à la SIX Swiss Exchange ("**SIX**").

Dans l'Annonce de rachat du Programme de rachat 2022 il a été annoncé que les actions UBS rachetées dans le cadre du programme seraient annulées par le biais d'une réduction de capital, la décision y afférente devant être soumise lors d'assemblées générales futures.

Du fait du respect des dispositions pertinentes de la "Circulaire COPA no 1 : Programmes de rachat" le Programme de rachat 2022 a bénéficié d'une exonération du respect des dispositions concernant les offres publiques d'acquisition par procédure d'annonce.

A la date d'aujourd'hui, 298'537'950 actions UBS, correspondant à 8.47% des actions enregistrées au registre du commerce, ont été rachetées au titre du Programme de rachat 2022.

Complément au but de rachat du Programme de rachat 2022

UBS et Credit Suisse Group AG ("**CSG**") ont conclu, le 19 mars 2023, un contrat de fusion ("**Contrat de fusion**") selon la Loi sur la fusion du 3 octobre 2003 ("**LFus**"), à teneur duquel UBS reprendra CSG par le biais d'une fusion par absorption selon l'art. 3 al. 1 let. a LFus ("**Fusion**").

L'exécution de la Fusion nécessite des actions de la société reprenante UBS. Le conseil d'administration d'UBS a décidé, dans l'intérêt des actionnaires d'UBS, de ne pas procéder à une augmentation de capital. Au contraire, il est prévu d'utiliser aux fins de l'exécution de la Fusion des actions propres d'UBS déjà émises. L'utilisation d'actions propres d'UBS est également indiquée dans la mesure où, selon l'Ordonnance sur les prêts d'aide supplémentaires sous forme de liquidités et l'octroi par la Confédération de garanties du risque de défaillance pour les prêts d'aide sous forme de liquidités de la Banque nationale suisse à des banques d'importance systémique, la mise en œuvre de la Fusion ne requiert pas de décisions des actionnaires.

Compte tenu d'un rapport d'échange d'une action UBS pour 22.48 actions de CSG, l'exécution de la Fusion nécessite 178'031'942 actions UBS ("Actions UBS de Fusion".)

Par requête du 2 avril 2023, UBS a notamment demandé à la Commission des OPA qu'il lui soit permis d'utiliser en nombre suffisant une partie des actions UBS acquises dans le cadre du Programme de rachat 2022, et ce nonobstant le but de rachat initialement annoncé.

Par courrier du 12 avril 2023 la Commission des OPA a, en procédure d'annonce selon la "Circulaire COPA no 1 : Programmes de rachat" (no 42), approuvé le complément, respectivement la modification visée du but d'utilisation des actions UBS déjà rachetées au titre du Programme de rachat 2022.

Actions propres

Au 14 avril 2023, UBS détenait directement ou indirectement 473'167'537 action nominatives propres. Ceci correspond à 13.42% des droits de vote et du capital-actions inscrit au registre du commerce.

L'assemblée générale ordinaire d'UBS du 5 avril 2023 a décidé, entre autres, de réduire le capital-actions de CHF 6'254'800.00 pour le porter de CHF 352'463'572.20 à CHF 346'208'772.20, et ce par l'annulation de 62'548'000 actions UBS rachetées dans le cadre du programme de rachat 2021 (cf. l'Annonce de rachat du 30 mars 2022 au sujet du résultat du programme de rachat 2021).

Actionnaires principaux

Selon les notifications d'information reçues par UBS et la SIX Swiss Exchange avant le 14 avril 2023, les ayants-droit économiques suivants détiennent 3% ou plus des droits de vote (positions d'achat) d'UBS

| - | Black Rock Inc, New York (Etats-Unis) | 4.95% * | annoncé le 3 avril 2023 |
|---|--|---------|-------------------------------|
| - | Artisan Partners Limited Partnership, Milwaukee (Etats-Unis) | 3.03%* | annoncé le 29 mars 2023 |
| - | Dodge & Cox, San Francisco (Etats-Unis) | 3.02%* | annoncé le 28 janvier 2022 |
| - | Norges Bank (the Central Bank of Norway), Oslo (Norvège) | 3.01%* | annoncé le 25 juillet 2019 |

^{*} sur la base du capital-actions et des droits de vote au moment de la notification.

UBS n'a pas connaissance des intentions des actionnaires susmentionnés quant à une éventuelle vente de leurs actions nominatives dans le cadre du Programme de rachat 2022.

Poursuite du Programme de rachat 2022

La poursuite du Programme de rachat 2022 est régie par le conditions et modalités découlant de l'Annonce de rachat, et ce dans la mesure où il n'y est pas dérogé dans la présente annonce complémentaire.

Droit applicable / for judiciaire

Droit suisse / Zurich est for exclusif.

Numéro de valeur, ISINs et symboles Ticker

| Action nominative UBS Group SA (ligne de négoce ordinaire d'une valeur nominale de CHF 0.10 | 24.476.758 | CH0244767585 | UBSG |
|--|-------------|--------------|-------|
| Action nominative UBS Group SA (ligne de négoce séparée) d'une valeur nominale de CHF 0.10 | 117.505.206 | CH1175052062 | UBSGE |

Lieu et date

Zurich, le 18 avril 2023

Cette annonce n'est ni un prospectus d'émission au sens des art. 652a et 1156 CO ni un prospectus au sens de l'art. 35 ss LSFin.

